

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2020

DÉCISION N° 2020 / 50 / RD 751 : AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE DE NANTES A PORNIC / 3

**PROJET D'AMÉNAGEMENT ENTRE NANTES ET PORNIC
PAR PASSAGE PROGRESSIF À 2*2 VOIES DE LA RD 751 (44)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé du 16 juillet 2019, de Monsieur Jean CHARRIER, Vice- Président des mobilités du Conseil départemental de Loire Atlantique,
- vu sa décision n°2019 / 133 / RD 751 : AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE DE NANTES À PORNIC / 1 du 31 juillet 2019, décidant d'une concertation préalable et nommant Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENO, garants de celle-ci,
- vu sa décision n°2020 / 5 / RD 751 : AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE DE NANTES À PORNIC / 2 du 4 mars 2020, définissant les modalités de la concertation préalable sur le projet d'aménagement de l'itinéraire de Nantes à Pornic sur la RD 751,
- vu la communication de la Commission nationale du débat public du 17 mars 2020, CORONAVIRUS, détaillant les mesures d'adaptation de son activité suite aux annonces du Président de la République du 16 mars 2020,
- vu l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,
- vu le message électronique du 16 mars 2020, de Monsieur Claude RENO, garant de la concertation, faisant état de la demande du Conseil départemental de Loire Atlantique de report de la concertation sur le projet d'aménagement de l'itinéraire de Nantes à Pornic sur la RD 751, prévue jusqu'à présent du 6 avril au 15 mai 2020,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

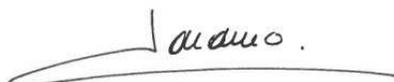
Article 1 :

Le calendrier de la concertation préalable est reporté. Un nouveau calendrier de la concertation préalable sera défini ultérieurement.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente,



Chantal JOUANNO